

Liste des documents admission

Documents à fournir :

1. Formulaire d'inscription
2. Pour la formation en 3 ans :
a) Rapport de pratique professionnelle préalable du/de la candidat·e
et de l'employeur, transmis ensemble (*si en cours : peut être transmis ultérieurement*)

Pour la formation en 2 ans avec CFC d'ASE ou de formation raccourcie :
b) certificat(s) de travail et rapport xxx
3. Curriculum vitæ **avec photo**
4. Lettre de motivation mettant en évidence les liens entre :
 - vos éléments biographiques significatifs
 - vos motivations pour le métier
 - votre représentation personnelle de la profession
 - Cette lettre doit compter 2 à 3 pages.
5. **a)** Titre·s de formation obtenu·s (*secondaire II ou autre titre jugé équivalent ou supérieur*) **avec notes**

b) En cas de demande de formation en 2 ans avec CFC d'ASE :
CFC (*si formation en cours : dernier bulletin de notes*)
6. Attestations et certificats de travail des activités professionnelles mentionnées dans le CV
7. Pièce d'identité (*CH*) ou permis de séjour
8. Extrait de casier judiciaire simplifié datant de moins de 3 mois
9. Justificatif de paiement effectué du financement de l'admission (*CHF 350.-*)
10. Formulaire de coordonnées pour l'établissement du contrat tripartite de formation
(*si non disponible, peut être transmis ultérieurement*)
11. Contrat de travail entre 50 et 70% ou promesse d'engagement/adaptation du contrat par l'institution
(*si non disponible, peut être transmis ultérieurement*)
12. En cas de demande de validation d'acquis pour une formation raccourcie : un dossier de pièces justificatives argumenté

Merci d'envoyer en un seul PDF les documents dans l'ordre mentionné ci-dessus.

Si votre dossier est conforme, une convocation aux tests d'admission vous est envoyée.

Une fois les tests d'admission réussis :

Toutes les pièces manquantes (pt : 1-12) au premier envoi doivent être transmises en une fois.

Le contrat tripartite de formation **sera alors établi par nos soins** pour signature par l'institution employeur, le/la candidat·e et l'ESSIL.

Ne peuvent être admis·e·s en formation que les étudiant·e·s dont le dossier est complet.

Nous ne réservons pas de place. Les étudiant·e·s sont admis·e·s dans la mesure des places disponibles.